

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 11^e JOUR D'AOÛT 2020, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Nancy Bélanger, adjointe administrative, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-87-2020 Nomination - Secrétaire de réunion

Attendu que madame Sylvie Burelle, directrice générale, ne peut assister à la réunion régulière du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil nomme madame Nancy Bélanger, secrétaire de la réunion.

R-88-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-89-2020 Adoption du procès-verbal du 14^e jour de juillet 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 14^e jour de juillet 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 9^e jour de juin 2020 soit accepté tel que déposé.

R-90-2020 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget , appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 288 215.21\$ soit acceptée.

R-91-2020 Rapport du C.C.E. du 13 juillet 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 13^e jour de juillet 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-92-2020 Rapport du C.C.U. du 22 juillet 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22^e jour de juillet 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-93-2020 P.I.I.A. – Isabelle Martin

Considérant la demande de permis de madame Isabelle Martin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 190 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-94-2020 P.I.I.A. – Benoit Lachance

Considérant la demande de permis de monsieur Benoit Lachance relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 345 795 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-95-2020 P.I.I.A. – Simon Lachance

Considérant la demande de permis de monsieur Simon Lachance relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 345 796 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation conditionnellement à la modification de la toiture et d'une partie du revêtement en façade ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-96-2020 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

Considérant que l'entente concernant les services aux sinistrés, entre la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec doit être renouvelé ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 « Durée de l'entente » de la présente entente, il est stipulé que celle-ci se renouvellera automatiquement pour une même durée, soit une période de trois ans ;

Considérant qu'en vertu de cette entente la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte de procéder au renouvellement de l'entente concernant les services aux sinistrés, et de verser à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge, la somme prévue à l'article 10.1. de l'entente ;

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désigne monsieur Michel Robert, maire et madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale sont mandatés pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente.

R-97-2020 Programme d'infrastructures – PRIMADA

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire déposer un projet lors de l'appel de projets PRIMADA afin de réaliser des actions identifiées à sa politique MADA et son plan d'action;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon , appuyé par monsieur Denis Vallée, et unanimement résolu à l'unanimité que le conseil :

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût.
- Autoriser Madame Sylvie Burelle, directrice générale, à signer tous les documents afférents au projet et à la demande d'appel de projets.

R-98-2020 Permission de voirie

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande de procéder à une permission de voirie relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Richelieu (route #223) ;

Considérant que les plans et devis ont été préparés par monsieur Luc Brouillette, ingénieur de la Régie d'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (Régie de l'A.I.B.R.);

Considérant que la municipalité doit obtenir une permission de voirie auprès du Centre de services de Saint-Hyacinthe de ce même ministère ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que monsieur Luc Brouillette, ingénieur est autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu à procéder à une demande de permission de voirie auprès du ministère.

R-99-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert

Michel Robert
Maire

Nancy Bélanger

Nancy Bélanger
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-90-2020, R-96-2020, R-97-2020, R-98-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 12^e jour d'août 2020.

Nancy Bélanger

Nancy Bélanger
Adjointe administrative